

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 073-2015

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2015.RRGR.274

Déposée le: 13.03.2015

Motion de groupe: Oui

Motion de commission: Non

Déposée par: UDC (Knutti, Weissenburg) (porte-parole)
UDC (Geissbühler-Strupler, Herrenschwanden)
UDC (Burren, Lanzenhäusern)
UDC (Moser, Landiswil)
UDC (Schweizer, Utzigen)
UDC (Studer, Utzenstorf)
UDC (Gschwend-Pieren, Lyssach)
UDC (Sutter, Langnau i.E.)
UDC (Klopfenstein, Corgémont)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 19.03.2015

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la police et des affaires militaires

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:

Avancement rapide de la révision de la loi sur la police

Le Conseil-exécutif est chargé de faire avancer rapidement la révision de la loi sur la police, sur la base des données existantes et des résultats de la procédure de consultation et de soumettre le projet à la commission en 2016.

Développement :

On sait quelles sont les balises de la révision totale de la loi sur la police. La procédure de consultation de 2012 a donné les échos nécessaires, le rapport d'évaluation de Police Bern a été publié et il s'agit maintenant de concrétiser rapidement toutes ces données ainsi que les motions et postulats adoptés par le Grand Conseil dans un nouveau projet. Les travaux traînent en longueur et les communes s'impatientent.

Il faut rattraper le temps perdu en renonçant éventuellement à mener une nouvelle procédure de consultation. Le projet est en effet élaboré en étroite collaboration avec les communes et le nouveau système des commissions spécialisées permet de préaviser les projets de manière efficace et efficiente. Plutôt que de mener une seconde procédure de consultation, mieux vaut mettre rapidement les bases légales au point et ainsi renforcer la sécurité et la collaboration avec Police Bern.

Motivation de l'urgence :

La situation est si insatisfaisante pour les communes qu'elles manifestent leur mauvaise humeur en remettant de plus en plus souvent en question les contrats et les décomptes. La situation est elle aussi insatisfaisante pour le personnel de la police, confronté à de plus en plus de travail administratif. Il faut y remédier le plus vite possible pour clarifier les bases légales et permettre ainsi à toutes les parties de se recentrer sur leur cœur de métier, la sécurité.